



**CENTRE DE COOPERATION  
INTERNATIONALE EN  
RECHERCHE  
AGRONOMIQUE POUR LE  
DEVELOPPEMENT**



# **Observatoire Agriculture et Territoires**

**Etude pour la définition d'une méthode  
de mise en place d'observatoires**

**Note de synthèse**

**Etude réalisée pour le compte du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
et du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable**

---

**Marco BARZMAN  
Patrick CARON  
Michel PASSOUANT  
Jean Philippe TONNEAU**

**UPR SITER  
UMR TETIS  
CIRAD-TERA N° 29/05  
décembre 2005**

# **Observatoire Agriculture et Territoires**

## **Étude pour la définition d'une méthode de mise en place d'observatoires**

*Le présent document constitue le rapport d'une étude financée par le  
ministère de l'agriculture et de la pêche - DGER - sur le chapitre 37 11.*

*Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs.*

# Observatoire Agriculture et Territoires

## Étude pour la définition d'une méthode de mise en place d'observatoires

### - Synthèse -

Décembre 2005

#### Du projet OAT

1. Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) a proposé, avec l'appui du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, la mise en place d'un Observatoire Agriculture et Territoires (OAT).
2. Le territoire est compris comme un lieu de coordination entre acteurs qui permet d'articuler d'une part, les attentes de la société et les réponses du secteur agricole et d'autre part, l'action collective et l'action publique.
3. Les relations entre agriculture et territoire ne vont pas de soi. Les problèmes à traiter sont extrêmement complexes du fait des différents enjeux liés au territoire, de la multiplicité des acteurs concernés et des interactions entre les échelles spatiales et temporelles. Les débats sont passionnés et l'information est généralement incomplète, imparfaite, incertaine.
4. Le projet de l'OAT est né de ces interrogations, portant à la fois sur les évolutions du monde agricole et sur le sens et le rôle de l'information en vue d'observer les interactions entre agriculture et territoires.

#### Objectifs et ambition du projet OAT

5. L'objectif principal du projet OAT est d'apporter des réponses à la question : Quelles sont les conditions, les modalités et méthodes ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation d'un observatoire des relations entre l'agriculture et le territoire ?
6. Cet observatoire servira deux finalités : appuyer l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques et accompagner le changement des pratiques agricoles locales.
7. A cet effet, il s'agit de développer un système d'information et de suivi de l'impact des pratiques agricoles sur des territoires, et de manière plus large, des interactions entre agriculture et territoires, en prenant en compte tant le fonctionnement que l'évolution des exploitations et des systèmes de production.
8. Une des originalités de l'OAT est d'explicitier et de confronter la diversité des perceptions et des points de vue des différents acteurs du territoire. La pertinence du système d'information est systématiquement évaluée et reconstruite, avec les acteurs du territoire, au regard de la question à traiter et des usages envisagés.

9. Le projet se veut novateur, rompant avec les démarches classiques d'expertise, affirmant un processus de concertation pour le développement durable. La démarche, est basée sur la conviction que les acteurs d'un territoire peuvent, dans un processus de concertation et de négociation, définir ensemble les orientations à poursuivre et à mettre en œuvre ainsi que les moyens pour les atteindre.

### **Etude de faisabilité**

10. Une étude de faisabilité a « mis à l'épreuve » une proposition de méthode, élaborée par le Comité technique OAT. L'animation et l'appui scientifique de l'étude de faisabilité permettant la mise en place d'observatoires sur les sites pilotes et l'analyse de ces opérations ont été confiés au CIRAD.
11. L'étude a été réalisée de janvier à décembre 2005 sur deux sites pilotes:
- Le bassin versant de l'Aume-Couture en Charente où la question centrale portait sur la gestion quantitative de l'eau ;
  - La Vallée de l'Hien en Isère où ont été traités les enjeux liés à la qualité de l'eau et à la biodiversité
12. Sur chacun des sites, le territoire est constitué autour d'une action collective (ou d'un ensemble d'actions) en vue du développement durable engageant l'avenir de l'agriculture. Cette action est motivée par un enjeu particulier, en vue de répondre à un problème spécifique et pour un objectif commun à atteindre.
13. Dans la perspective d'une mise en réseau et d'une "utilité" nationales, la méthode impliquait l'élaboration d'une architecture adaptable à différents territoires et pour divers enjeux liés à la problématique du développement durable.
14. Sur chaque site, la mise en œuvre des activités repose :
- sur la création d'un espace institutionnel au sein duquel pouvaient s'organiser la démarche, les moyens et l'utilisation des résultats ;
  - sur l'élaboration d'une représentation partagée de l'enjeu à "renseigner", enjeu qui puisse ainsi constituer la base du système d'information. C'est l'outil UML (langage unifié de modélisation objet) qui a été retenu pour structurer et formaliser cette représentation.

### **Des principes de travail**

15. Pour la mobilisation des acteurs autour de l'observatoire, le choix a été fait de recourir de manière systématique à la formalisation pour expliciter, partager, structurer les points de vue et positions à propos de l'enjeu, de sa représentation et des activités des acteurs. A cet effet, la démarche s'appuie sur une modélisation systémique du territoire et de ses acteurs, pour :
- définir de manière précise l'objectif assigné à l'observatoire et l'usage qui en est espéré et, en conséquence, le champ<sup>1</sup> d'observation.
  - élaborer une représentation partagée du champ d'observation défini au préalable, de manière à en déduire l'architecture du système d'information à concevoir.

---

<sup>1</sup> Rappelons que le champ d'observation est délimité par le territoire, une action collective et un enjeu.

16. Pour ce faire des « diagrammes d'objectifs des acteurs<sup>2</sup> » ont été réalisés. Ils représentent les souhaits, missions et rôles attendus, exprimés de façon hiérarchisée par degré de spécificité/généricité. Ils vont permettre d'organiser les discussions sur l'objectif de l'observatoire.
17. Grâce aux diagrammes, il est possible de formuler les objectifs des uns et des autres et d'organiser les discussions portant sur l'objectif de l'observatoire.
18. L'accord sur les objectifs de l'observatoire « identifie » les domaines thématiques et les dynamiques sur lesquels portera l'observation et qui permettront d'accompagner les changements de pratiques. En outre, la mise en commun de ces attentes et leur transformation en objectifs communs assignés à l'observatoire renforcent la cohésion, et à terme, la permanence du groupe d'acteurs associés à l'observatoire.
19. Une fois le champ d'observation défini, il faut spécifier la nature de l'information qui permettra de décrire et de comprendre les phénomènes et les enjeux retenus. La démarche doit pour ce faire formaliser l'architecture de la base de données de l'observatoire.
20. Les diagrammes de classes du langage informatique UML (langage unifié de modélisation objet) ont été utilisés comme outil et support d'animation et de formalisation pour cette étape :
  - En premier lieu, il s'agit de structurer la future base de données de l'observatoire, grâce à une identification des objets pertinents au regard de la problématique et des interactions entre eux
  - Mais aussi, le diagramme de classes produit une représentation aisée à lire, qui, projetée en séance, facilite l'expression et l'explicitation des incompréhensions, stimule la réaction et sert de support à l'obtention d'un accord. Cette fonction de représentation et d'aide à la formalisation est essentielle pour que l'architecture du système d'information ne se réduise pas à une simple valorisation des données disponibles.
21. A partir de cette vision, il est possible de définir des indicateurs, définis comme "la mesure d'un objectif à atteindre, d'une ressource à mobiliser, d'une réalisation accomplie, d'un effet obtenu, d'une variable de contexte ». Le choix a été de disposer de plusieurs indicateurs pour cerner un phénomène complexe. Un indicateur seul n'a en effet qu'un sens limité et il s'agit bien d'identifier une gamme ou batterie d'indicateurs, qui puisse assurer une double fonction :
  - représenter le système plus ou moins complexe des relations entre enjeu, acteurs et territoire ;
  - marquer les points d'accord pour l'action entre les porteurs de cet enjeu et fournir des informations objectivées.
22. Une condition importante pour cette identification est donc que les acteurs, et notamment les porteurs de l'enjeu soient directement impliqués dans le travail qui conduit à la définition d'abord des variables à mesurer puis des indicateurs à construire.

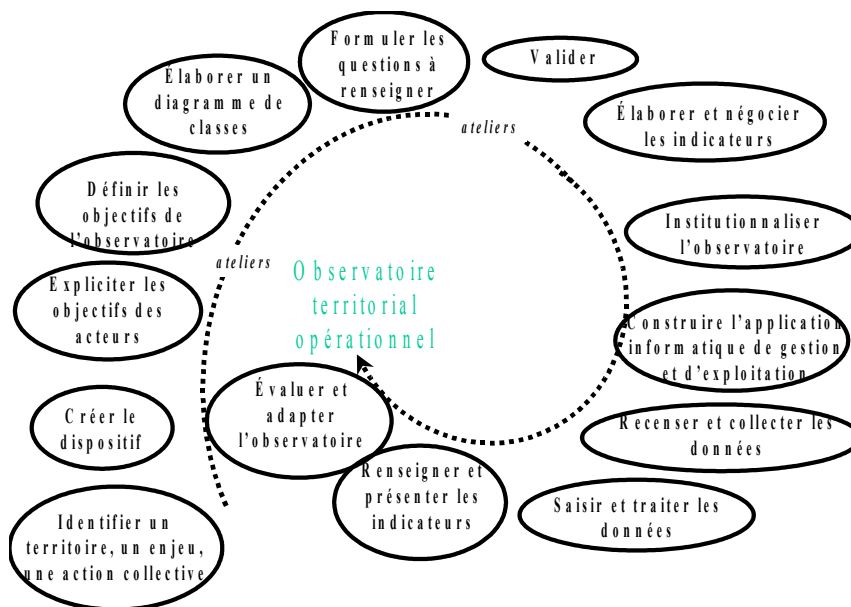
---

<sup>2</sup> Il s'agit du premier type de diagramme d'UML connu sous le nom de « cas d'utilisation ».

23. La démarche est qualifiée de procédurale pour l'opposer à celle qui consisterait à ne faire qu'appel à des personnes extérieures, comme des chargés d'étude par exemple (démarche substantielle)<sup>1</sup>.
24. Une difficulté fréquente du travail d'identification de la gamme d'indicateurs résulte du décalage entre le souhait ou le besoin de tel ou tel indicateur et la difficulté de pouvoir mettre en face les données nécessaires.

### Une démarche d'implémentation

25. A partir des expériences, une démarche d'implémentation d'un observatoire local peut être proposée. Elle s'organise en une succession ou une itération d'étapes représentée par le schéma suivant.



Démarche d'implémentation d'un observatoire local de type OAT :  
Étapes et itérations.

### Acquis et enseignements des deux sites pilotes et recommandations

26. L'observatoire doit tout à la fois démontrer une utilité locale et garantir les moyens d'un fonctionnement dans la durée. Pour ces deux raisons, la co-construction du dispositif est une étape essentielle. Elle conditionne en grande partie l'adhésion et la participation des acteurs, et, de fait, les utilisations ultérieures de l'observatoire.
27. La constitution d'un collectif qui porte l'observatoire est un élément clé. Différentes instances aux rôles et responsabilités spécifiques doivent toutefois être distinguées. Le Comité de Pilotage et le Comité Technique, en représentant la diversité des acteurs,

<sup>1</sup> Voir les travaux et les apports de l'IFEN et de Jacques Theys sur les indicateurs de développement durable.

garantissent la légitimité et la continuité des actions pour le premier, l'organisation du travail et son opérationnalité pour le second.

28. Pour réduire d'éventuelles tensions, l'animation peut être assurée par des coordinateurs représentant différents acteurs. Il est par ailleurs important de faciliter et de garantir la participation active des différentes catégories d'acteurs aux réflexions et de compléter, éventuellement, la composition des parties prenantes en fonction de la nature et de l'objet de l'observatoire.
29. Les acteurs locaux accordent une grande importance à la composition de ce dispositif et aux fonctions attribuées aux uns et aux autres. Marquée par le contexte historique et institutionnel, cette composition est l'objet de débats et de négociations, pouvant s'avérer particulièrement délicats lorsque le contexte est conflictuel.
30. L'observatoire local en se cantonnant à un territoire relativement délimité et à un enjeu bien défini, cherche à « border », pour mieux l'appréhender, le champ d'observation. L'implication active d'acteurs locaux divers dans la co-construction de l'observatoire se traduit par un élargissement et une redéfinition de l'enjeu, et, de fait, du territoire, de l'objectif et du contour du dispositif de l'observatoire.
31. Ce jeu d'élargissement/resserrement ne s'opère pas une fois pour toutes. Il est permanent et révèle l'existence de tensions, bien normales, au sein du dispositif. Toutefois, il est, à certains moments, nécessaire de stabiliser, donc d'explicitier le territoire, l'enjeu et l'objectif de l'observatoire et de faire en sorte qu'ils soient reconnus par tous, de manière à pouvoir mettre en œuvre le processus d'observation.
32. Tout au long du processus, l'animation est une condition de la constitution du collectif et du fonctionnement du dispositif.
33. La mise en exergue d'un objectif à long terme - comprendre et créer des connaissances partagées et utiles sur des phénomènes complexes et souvent mal compris - facilite la mobilisation des acteurs locaux.
34. L'animation doit favoriser une participation large et les personnes qui en sont chargées ne doivent pas être reconnues comme parties prenantes à l'enjeu.
35. Pour que les diagrammes de classes représentent utilement l'enjeu et le territoire et pour qu'ils contribuent à une vision partagée du problème, il faut qu'ils soient :
  - facilement lisibles et compréhensibles ;
  - qu'ils représentent toute l'information jugée nécessaire à la compréhension de l'enjeu.
36. Après une formation courte, les opérateurs locaux se sont appropriés l'approche UML. La conversion du diagramme de classes en structure de base de données nécessite toutefois l'intervention d'un informaticien.
37. Le succès de la mise en place d'un observatoire dépend entre autres de la disponibilité de compétences différentes et complémentaires. Il faut ainsi pouvoir compter sur les ressources suivantes :
  - Connaissances du territoire, de l'enjeu et du (des) domaine(s) thématique(s) ;
  - Compétences en animation (conduite ateliers et réunions, organisation des débats, conduite d'enquêtes, négociation et concertation) ;
  - Compétences informatiques ;
  - Compétences en évaluation (élaboration et présentation des indicateurs) ;

- Eventuellement, compétences en SIG et cartographie.

## Conclusions

38. Sur la base des activités entreprises dans les territoires pilotes, l'étude de faisabilité a démontré la pertinence des attendus d'observatoires sur les interactions entre agriculture et territoires. Elle permet de préciser les conditions et modalités de mise en place d'observatoires locaux et de mieux percevoir l'aptitude de l'observatoire à remplir les fonctions qui lui sont assignées.
39. Deux années d'activités de l'OAT - réunions préparatoires du comité technique national en 2004 et étude de faisabilité sur les deux sites pilotes en 2005 - ont abouti à la consolidation de compétences et à la production de démarches, de méthodes et d'outils désormais disponibles pour la conception de futurs observatoires. Les réflexions et les acquis ont activement contribué à la conception et à la mise en œuvre des projets OTPA (Observatoire Territorial des Pratiques Agricoles et des Systèmes de Production) et COPT (Conception d'Observatoires des Pratiques Territorialisées), qui, en retour, permettent de garantir la continuité des activités entreprises dans le cadre de l'OAT.
40. L'engagement des acteurs locaux et régionaux dans la structuration des observatoires d'Aume-Couture et de la Vallée de l'Hien peut être estimé comme une indication de leur utilité. On perçoit déjà sur ces deux terrains les signes d'une institutionnalisation et d'une pérennisation nécessaires à la poursuite des activités. En effet, les observatoires ne sont pas encore complètement opérationnels : tableaux de bords et indicateurs sont en voie de définition. La continuité des activités sur ces deux terrains est désormais assurée par l'engagement des acteurs locaux et par l'appui des projets OTPA et COPT.
41. En Poitou-Charentes, la DRAF et la Chambre d'Agriculture régionale planifient déjà la réplification de l'observatoire pilote de l'Aume-Couture pour le même enjeu, dans les différents bassins versants de la région et du département. On estime que la mise en place de ces futurs observatoires se fera à moindre coût et plus rapidement grâce aux acquis et à la transposition du système d'information.
42. Le test de la méthode OAT s'est fait sur deux territoires autour des interactions entre les pratiques agricoles et une ressource renouvelable (l'eau). Il est maintenant important d'appliquer la méthode sur un enjeu et des territoires différents pour évaluer le domaine d'application du dispositif.
43. Par ailleurs, il était envisagé d'organiser un réseau d'information sur les interactions entre agriculture et territoire, problème complexe et mal renseigné à ce jour. Le réseau devait naître de la mise en relation d'un groupe d'observatoires locaux OAT et de la capacité à générer des connaissances locales utiles à l'échelle nationale. Cette perspective repose sur un observatoire national articulant les observatoires locaux. Le recours à une démarche standardisée de conception d'observatoires locaux - telle que celle que les projets OTPA et COPT s'engagent à développer - contribue à cette perspective.
44. Certaines questions de portée générique n'ont pas été traitées de manière systématique en 2005 et méritent une attention particulière à l'avenir. Il s'agit en particulier des questions juridiques et déontologiques - anonymat, accès, diffusion, règles CNIL, etc. Des règles générales dans le cadre d'observatoires sur les interactions entre agriculture et territoires sont néanmoins en cours d'élaboration au sein du projet OTPA.